

Dijon, le 20 octobre 2023

Dossier suivi par

Léa Ferretti

Secrétaire de direction

UFR

*Sciences Vie, Terre et
Environnement*

☎ : 03.80.39.32.37

*Lea.ferretti@u-
bourgogne.fr*

**Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et
de l'Environnement**

A

**Mesdames et Messieurs les enseignants, enseignants-
chercheurs et personnels assimilés statutaires qui
contribuent à la formation**

**Mesdames et Messieurs les personnels BIATSS et ITA
Mesdames et Messieurs les étudiants de M1 et de M2**

**Objet : Renouvellement des conseils de départements
Convocation du corps électoral.**

Des élections sont à organiser pour le renouvellement complet des conseils :

- du département Licence (hors collège étudiants, élu par le conseil d'UFR)
- du département SAVAN
- du département ETEC

Les élections se dérouleront conformément aux règlements de ces trois départements.

I. Elections à organiser

Département Licence

- 2 représentants des enseignants-chercheurs de l'UFR SVTE
- 1 représentant du collège des personnels BIATSS

Département SAVAN

- 4 représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés statutaires qui contribuent à la formation dont :
 - 2 du collège A
 - 2 du collège B
- 2 représentants des étudiants inscrits régulièrement en formation initiale ou continue dans les Masters du département dont :
 - 1 M1 et 1 suppléant
 - 1 M2 et 1 suppléant
- 2 représentants du collège des personnels BIATSS et ITA

Département ETEC

- 2 représentants des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés statutaires qui contribuent à la formation dont :
 - 1 du collège A
 - 1 du collège B
- 5 représentants des étudiants inscrits régulièrement en formation initiale ou continue dans les Masters du département
- 3 représentants du collège des personnels BIATSS et ITA

II. Calendrier

- Affichage des listes d'électeurs : mardi 7 novembre 2023
- Ouverture de la campagne électorale : du jeudi 9 novembre au mercredi 29 novembre 2023
- **Dépôt des candidatures et, éventuellement, des professions de foi : du jeudi 9 novembre au mardi 21 novembre 2023 à 16h30 auprès du secrétariat de direction**
- Affichage et publication sur le site de l'UFR SVTE des candidatures et professions de foi : mercredi 22 novembre 2023
- **Scrutin pour le personnel et les étudiants :**
 - 1^{er} tour : mardi 28 novembre 2023 de 9H00 à 16h30 en salle du conseil au 1^{er} étage
 - 2^{ème} tour éventuel : mardi 12 décembre 2023 de 9H00 à 16H30 dans le bureau du Directeur d'UFR
- **Dépouillement pour le personnel et les étudiants : mardi 28 novembre 2023 à 16H30 et le cas échéant, le 12 décembre 2023 à 16H30**
- **Proclamation des résultats : jeudi 30 novembre 2023 ou le cas échéant, le jeudi 14 décembre 2023**

III. Candidatures

- Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions citées ci-dessous siègent de droit dans les conseils des départements concernés. Ils peuvent toutefois être candidats aux élections.
 - Département Licence : le(s) directeur(s) des études, les responsables de mentions et de parcours de L1, L2, L3 et le responsable de la licence professionnelle
 - Département SAVAN : les responsables de mentions et parcours du département et les responsables de mentions et parcours de master I-site accrédités à la COMUE et relevant des disciplines du département
 - Département ETEC : les responsables de mentions et parcours du département
- Pour le département SAVAN, les candidatures d'étudiants devront être assorties de la candidature d'un suppléant.

IV. Mode de scrutin- Procurations

- Les membres des conseils de départements sont élus au scrutin uninominal à 2 tours.
- Le vote par procuration est autorisé, le mandataire doit appartenir au même collège électoral que le mandant et ne peut être porteur de plus d'une procuration.
- Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

V. Durée des mandats

- Les mandats des représentants des personnels sont de 4 ans, ceux des représentants des usagers de 2 ans.

Le Directeur d'UFR,

Bruno FAIVRE

